



25 NOVEMBRE 2020

Journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

F É M I N I S T E S S A N S P E U R E T I R A S C I B L E S

« Une femme qui n'a pas peur des hommes
leur fait peur, me disait un jeune homme ».

S. de Beauvoir.

Forcément : une créature opprimée qui n'a plus peur ne peut être exploitée tranquillement. Pour que les femmes fournissent un travail domestique épuisant, invisible et gratuit, assurent la reproduction de la main d'œuvre capitaliste : il faut qu'elles aient peur. Notre socialisation ancre donc en nous la conviction que n'importe où, n'importe quand, avec n'importe qui, il peut nous arriver n'importe quoi.

La société patriarcale nous en convainc par la force, la violence et l'exemple. Les victimes se comptent en millions, les bourreaux aussi, avec chaque année 213 000 nouveaux (ex-) conjoints violents ; 94 000 nouveaux violeurs principalement parmi les proches des victimes (amis, collègues, camarades...) ; 55 200 nouveaux agresseurs sexuels⁽¹⁾...

Un harcèlement systémique nous rappelle régulièrement notre place. A l'école, au travail, dans la rue nous sommes jugées et condamnées sur notre apparence. « Vulgaire », « pute », « soumise », « coincée », « intégriste » : autant de sentences que nous valent la (dé)-

couverture de notre corps ; une couleur de peau trop noire, trop pâle, une silhouette trop grosse, trop maigre, un âge trop jeune ou plus assez : autant d'estimations de notre valeur sur le marché patriarcal ; autant d'humiliations quotidiennes, de piqûres de rappel que nous vivons sous un regard masculin jamais satisfait. Quand le ministre de l'Éducation nationale parle de « normalité » « républicaine » à propos de la tenue des filles à l'École, il participe à ce harcèlement comme les autres.

Féministes, sans peur, et irascibles⁽²⁾, au sein du syndicat et ailleurs, nous combattons toute forme de discrimination et d'exploitation, nous luttons pour en finir avec le patriarcat et supprimer tous les rapports de domination. Nous luttons pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

La CGT Éduc'Action s'inscrit dans la campagne intersyndicale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles auprès de la FSU et Sud éducation.

(1) Estimations minimum. Sources : Enquête Virage, INED, 2016 et <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

(2) « J'incarne la féminité irascible » : « Le Corps des femmes »
Mathilde & Friends

La Conférence de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) a adopté le 21 juin 2019, la convention n°190, premier texte international contraignant visant à lutter contre le harcèlement et les violences au travail et consacrant ainsi le droit « *de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le genre* ».

La convention et la recommandation qui l'accompagne :

- couvrent **toutes les formes de violence** et de harcèlement y compris psychologiques, notamment les violences fondées sur le genre ;
- **protègent** les travailleurs et travailleuses, dont les personnels **précaires** ou dans **l'économie informelle** ;
- s'appliquent dans **l'ensemble du monde du travail**, y compris pour les trajets, repas et hébergement ;
- prennent en compte l'impact des violences domestiques sur le monde du travail pour **protéger le droit au travail des victimes de violences conjugales** (droits à congés, à aménagement de l'organisation du travail, protection contre le licenciement..) ;
- prévoient l'intégration de la lutte contre le harcèlement et les violences **dans l'ensemble des politiques publiques des États signataires** ;
- insistent sur la nécessité de **renforcer la négociation collective** sur le sujet et sur l'enjeu de l'information et de la sensibilisation de toutes les travailleur·euses.

La CGT, partie prenante de la négociation, puisqu'elle y représentait les travailleurs et travailleuses français·es, **appelle depuis, le gouvernement français à ratifier au plus vite la convention**.

Le 28 avril 2020, la commission nationale consultative des droits de l'homme adopte en

assemblée plénière une déclaration demandant la ratification de cette convention par la France.

Silence radio par contre du côté d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, si ce n'est pour laisser entendre qu'il souhaite ratifier « *à droit constant* », c'est à dire sans avancée sociale!

Un scandale, à l'heure où face à la crise sanitaire, les femmes sont en première ligne car majoritaires dans les métiers du soin, et où le confinement a entraîné une augmentation des violences domestiques.

Une urgence, quand on sait qu'en France, 70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Et pour cause, quand elles le font, 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

Le 24 juin 2020, à l'initiative de la CGT, de Care et d'action Aid Peuples Solidaires, syndicats et associations féministes ont adressé une lettre ouverte à Emmanuel Macron « *Monsieur le Président, pas de médaille, la fin des violences et l'égalité au travail* », déclinée en pétition⁽¹⁾, pour exiger l'ouverture de négociations immédiates.

La lutte contre les violences et le harcèlement au travail n'attend pas, Monsieur le Président, ratifiez la convention 190 !

(1)<http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/tribune-petition-pour-la-ratification-de-la-convention-190-de-loit-contre-les-violences-et-le-harcelement-dans-le-monde-du-travail/>



COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, PRÉVENTION, PROTECTION, SANCTION

Les violences sont au cœur des processus de domination. Elles sont là pour mettre les femmes en danger afin de leur ôter toute velléité à prendre leur place dans la société et au travail.

Agir contre les violences, c'est ébranler tout un système d'oppression. **Le guide proposé par la CGT** définit les différents types de violence et leur cadre juridique, y compris les sanctions encourues par les agresseurs.

Il permet de **déconstruire les stratégies** des agresseurs et de construire la défense de la victime, notamment grâce à la présomption de sincérité de celle-ci.



Il donne des **outils pour lutter** contre les violences au travail et au syndicat.

A partir de la situation individuelle, il montre comment

construire l'action collective et finalement, comment **faire de la prévention**. Pour cela il rappelle les obligations de l'employeur : la protection fonctionnelle, qui concerne les titulaires et les contractuel·les, mais aussi l'obligation de dénoncer les faits de harcèlement ou de sexisme et la protection des témoins qui relatent ces faits.

A diffuser en ligne et à distribuer !



GESTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES, TOUJOURS PAS UNE PRIORITÉ !

Un protocole d'accord ministériel annexé au plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'Éducation nationale doit être proposé pour signature aux organisations syndicales avant le 31 décembre 2020. Parmi les thèmes abordés, des éléments concernant les VSS (Violences sexuelles et sexistes) sont présents dans l'axe 5.

Mais un retard important est pris, démontrant que cette question n'est **pas une priorité pour notre ministère**. Le plus inquiétant réside dans le décalage entre les discours de la DGRH et les pratiques dans les rectorats, nous ne comptons plus les exemples de gestion désastreuse de violences sexistes et sexuelles. La règle du « *pas de vague* » s'applique : pas de réponse, on minimise les faits, on culpabilise les femmes : « *C'est un collègue apprécié, un bon formateur* ». Des personnels de direction ou d'inspection posent la fameuse question « *Comment étiez-vous habillée ?* ». Les services RH ne répondent quasiment jamais aux demandes de protection fonctionnelle si les OS

n'appuient pas la demande. Il est donc courant que des femmes se retrouvent sans accompagnement ni soutien pendant des mois après avoir trouvé la force de dénoncer leur harceleur ou agresseur. Dans les cas où une procédure disciplinaire est engagée, l'administration a déjà maintenu des collègues dans leur établissement alors même qu'une sanction a été prise. Ce sont donc encore une fois les victimes qui doivent partir...

Nous voyons donc qu'à quelques jours de la signature de ce protocole l'administration ne s'est pas donné les moyens (formations, référent·es égalité ayant autorité) de le faire vivre et de permettre une véritable avancée vers l'égalité professionnelle dans l'éducation nationale et notamment pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. .



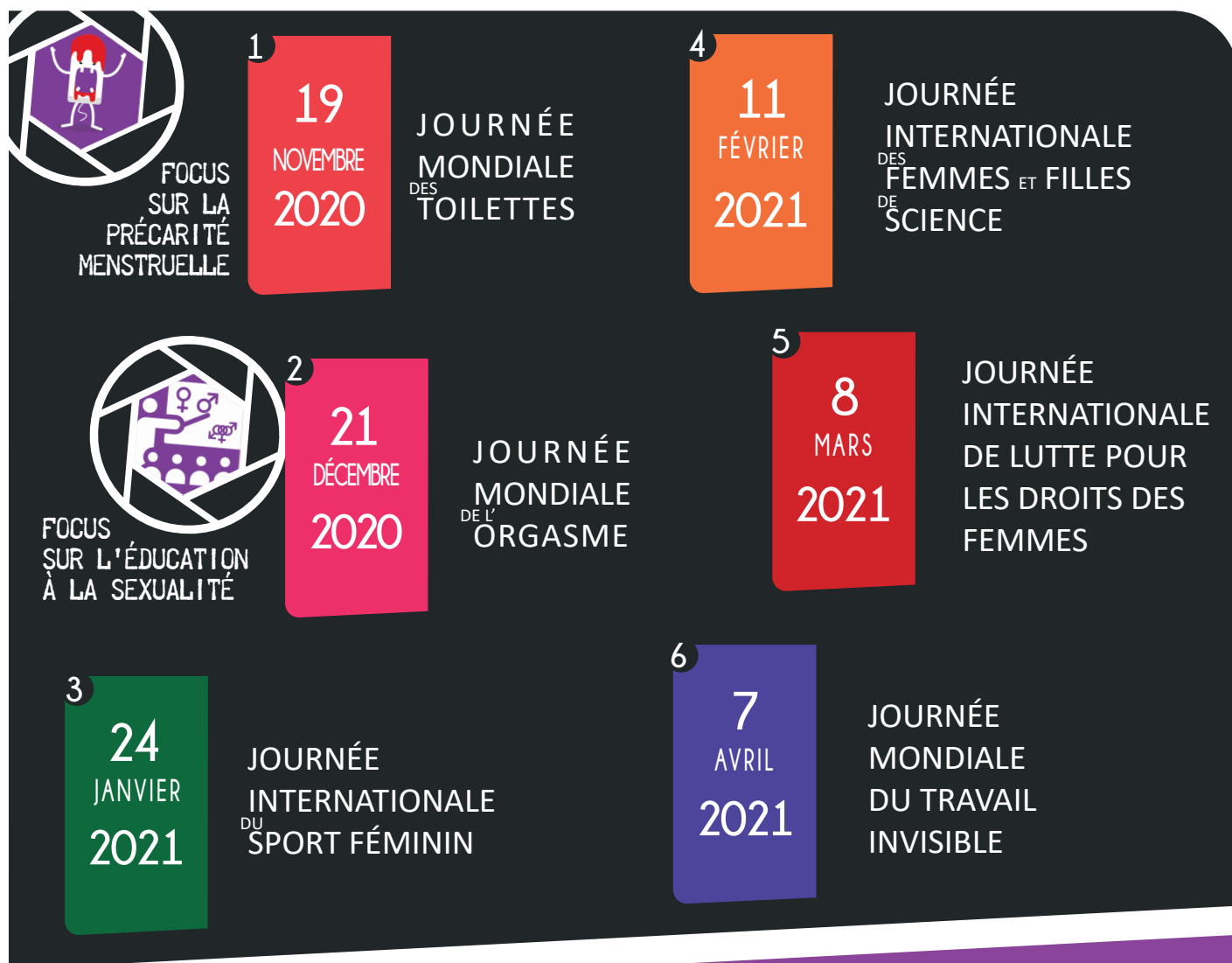
LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES, C'EST TOUTE L'ANNÉE !

Résolument féministe, la CGT est de toutes les mobilisations pour les droits des femmes et la lutte contre les violences, et ce, toute l'année. La Fédération de l'enseignement, de la Recherche et de la Culture CGT a décidé de mettre en évidence, tous les mois, de novembre 2020 à avril 2021, des

thématiques féministes en lien avec nos champs professionnels, parce qu'aucun n'est épargné par la discrimination et/ou les violences. Chaque mois sera marqué par une journée spéciale, accompagnée par des articles et communiqués de presse, et des visuels à faire circuler sur les réseaux sociaux.



6 événements qui prennent appui sur des journées mondiales ou internationales :



25 novembre 2020

Pour rejoindre la CGT Éduc'Action

Nom : Prénom :

Mél :

À retourner à : CGT Éduc'Action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Vous pouvez également adhérer directement sur www.cgteduc.fr

